

Bilan du programme



Lancé en 2022, **Alvéole Plus** est le troisième programme Alvéole. Financé dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie, il a permis de déployer sur l'ensemble du territoire un dispositif intégré de cofinancement, de conseil et de formation au service du stationnement vélo sécurisé.

En quatre ans, le programme **Alvéole Plus** a structuré un écosystème qui n'existait pas : **230 fournisseurs référencés, 70 conseiller-ères spécialisé-es formé-es, un guide technique devenu référence nationale, et des données géolocalisées** qui alimentent une base nationale open source du stationnement cyclable.



49 207
places
de stationnement
vélo sécurisées
créées



1 279
prestations
de conseil
réalisées



442
personnes
sensibilisées
à la mobilité
à vélo

Alvéole Plus, un programme porté par la FUB

Alvéole Plus est porté par **FUB Services**, structure opérationnelle de la FUB (Fédération française des Usagers et usagers de la Bicyclette). Regroupant plus de **550 associations et antennes locales**, la FUB se fait le porte-voix des cyclistes du quotidien et est devenue l'interlocutrice de référence sur les mobilités actives auprès des instances nationales et des collectivités territoriales.



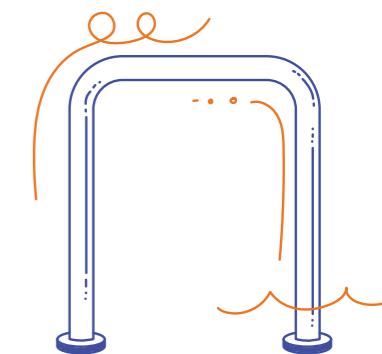
© Adobe Stock

Neuf ans de programmes Alvéole

Alvéole Plus (2022-2026) est le troisième programme d'une série lancée en 2017 dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie. Le premier programme, Alvéole (2017-2018), ciblait exclusivement les bailleurs sociaux et a permis la création de **1 066 emplacements**. Alvéole 2 (2019-2021) a élargi le dispositif à quatre cibles (habitat social, enseignement, pôles intermodaux, espaces publics) et créé plus de **17 000 emplacements**. En 2020, Alvéole 2 a également porté le « Coup de Pouce Vélo », qui a permis la **réparation de plus de 1,7 million de vélos** à la sortie du premier confinement.

Alvéole + en bref

Le programme s'adressait à **six cibles de bénéficiaires** : les espaces et sites publics, les écoles et établissements d'enseignement, les gares et pôles d'intermodalité, l'habitat social, les copropriétés privées et les espaces pour les livreurs à vélo*. Il articulait **trois services complémentaires**, conçus pour intervenir à chaque étape du projet.



➔ Cofinancer la création de stationnements sécurisés

Le programme prenait en charge jusqu'à **40 % du coût HT des équipements éligibles** (50 % en zone à faibles émissions de mobilité). **Trois types de configurations étaient éligibles** : consignes sécurisées, abris ouverts avec attaches, et réhabilitation de locaux existants. Les équipements devaient être fournis par des fournisseurs référencés sur la plateforme du programme.



➔ Accompagner les projets grâce au conseil

Le service de conseil offrait un **accompagnement pris en charge à 100 % pour la définition du projet** : localisation, dimensionnement, choix des équipements. **Deux formats étaient proposés** : un **accompagnement express** (une journée, à distance) et un **accompagnement approfondi** (trois à quatre jours, incluant un déplacement sur site).



➔ Former à la mobilité à vélo

Pris en charge à 100 %, ce service de formation s'adressait aux **résident-es de l'habitat social, aux collégien-nes** (à partir de la 5^e) et **lycéen-nes** via des sessions de 12 heures modulables (remise en selle, entretien du vélo, mise en situation en circulation, autoréparation).



Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie

Le programme Alvéole Plus s'inscrit dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), un mécanisme créé en 2005 qui impose aux fournisseurs d'énergie de promouvoir l'efficacité énergétique. Ces entreprises, dites « obligées », peuvent s'acquitter de leurs engagements en contribuant à des programmes d'accompagnement comme Alvéole Plus.

* La cible des livreurs à vélo n'a finalement pas été pleinement déployée, suite au lancement d'un autre programme CEE dédié à la logistique urbaine.

Les résultats du programme

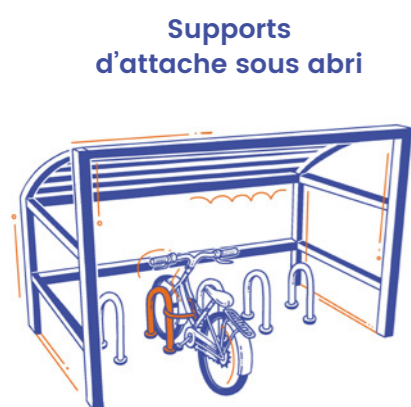
Le stationnement : des milliers de places créées sur tout le territoire

 **49 207**
places de stationnement créées

 **380 €**
de prime moyenne par emplacement

 **2 886**
projets financés

 **40 %**
de projets situés en zone à faibles émissions (ZFE-m)



43,4 %
des projets



40,8 %
des projets



15,8 %
des projets



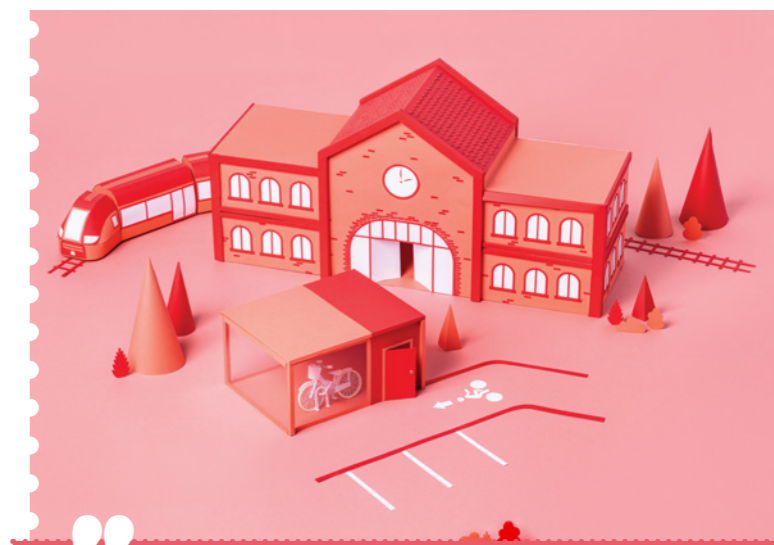
Alvéole Plus a vraiment permis d'identifier le stationnement comme un axe prioritaire et de développer rapidement des infrastructures de stationnement nécessaires et qualitatives.

Lilian Cazeaud, chargé de mission vélo,
Montluçon Communauté

Les espaces et sites publics constituent la cible principale du programme (56 % du budget de primes). Le programme a permis à de nombreuses communes d'équiper leur territoire de plusieurs abris vélo, en les intégrant dans des politiques cyclables plus larges. La prime moyenne par emplacement (462 €) reflète des projets portant souvent sur des consignes sécurisées ou des abris neufs.

Les établissements d'enseignement forment la deuxième cible en volume.

Le segment de l'enseignement supérieur représente près de la moitié des projets. Les synergies avec le programme Génération Vélo, visant à massifier le Savoir Rouler à Vélo dans les écoles, ont également favorisé l'émergence de projets de stationnement dans les écoles primaires.



Le programme a clairement été un déclencheur. Il nous a permis de déployer davantage de stationnements, plus rapidement, et sur un plus grand nombre d'aires de covoiturage.

Éric Jubault, chef de service projet à la direction des routes, Conseil départemental de la Haute-Garonne



Grâce à Alvéole Plus, nous apportons un soutien financier et technique pour installer des abris vélo dans les écoles sans frais pour les communes. L'initiative a rapidement rencontré l'adhésion des communes, devenant un point d'entrée privilégié pour promouvoir le Savoir Rouler à Vélo.

Fabien Marzelière, chargé de mission services vélo,
agglomération du Grand Albigeois

Les gares et pôles d'intermodalité ont bénéficié de la prime moyenne la plus élevée (678 € par emplacement), en raison de la prédominance des consignes sécurisées adaptées au stationnement longue durée. Six gares SNCF se sont inscrites au programme pour un total de 636 places, plaçant la SNCF en tête des bénéficiaires toutes cibles confondues. Ce résultat illustre le potentiel de l'intermodalité vélo-train comme levier de report modal.



L'habitat social

a connu un démarrage plus lent, le stationnement vélo restant en concurrence avec d'autres priorités d'investissement des bailleurs (rénovation énergétique, mise aux normes, sécurité incendie). Des réussites ciblées ont néanmoins marqué ce volet, notamment auprès des CROUS : 16 CROUS inscrits au programme et 508 places de stationnement créées.



Le cofinancement d'Alvéole Plus a été déterminant. Notre cœur de métier reste le logement, donc ce type d'investissement n'aurait pas été réalisé à cette hauteur sans cette aide. Dès l'installation, les vélos étaient déjà rangés dans l'abri, sans même que nous ayons eu besoin de communiquer.

Marion Decraemere, directrice générale de l'office public de l'habitat Nogent-Perche Habitat

Les copropriétés privées

se sont largement emparées du programme, témoignant d'un besoin réel de stationnement vélo dans le parc résidentiel. Toutefois, cette cible cumule des contraintes propres : réticences de certains syndicats et nécessité de voter le projet en assemblée générale, qui ne se tient qu'une fois par an, imposant d'arriver avec un dossier déjà mature. Malgré ces contraintes, les copropriétés ont souvent valorisé des espaces existants (caves, locaux inutilisés, parkings) pour créer du stationnement à moindre coût.



Nous sommes passés d'un espace désorganisé, équipé uniquement de pince-roues, à un local bien structuré pouvant accueillir 80 vélos. L'accompagnement du cabinet conseil a été déterminant, notamment sur l'espacement entre les supports et l'organisation des allées de circulation.

Olivier Mahaux, membre du conseil syndical dans une résidence du 5^e arrondissement à Lyon

Le conseil : une nouveauté plébiscitée

Le succès du service conseil a été à la fois rapide et massif : le budget alloué a été épuisé avant la fin du programme. Les copropriétés représentent 88 % du budget du conseil approfondi, confirmant un besoin particulièrement fort d'accompagnement pour cette cible.



Dans notre cas, la multiplicité des solutions et des locaux nécessitait une expertise pointue. La présentation du projet par la conseillère Alvéole Plus a été décisive pour convaincre le conseil syndical et ultérieurement faire valider le projet en assemblée générale.

Nicolas Meyre, copropriétaire dans une résidence du 14^e arrondissement à Paris



1 279

prestations réalisées dont

317

en accomp. express

962

en accomp. approfondi

L'impact en économies d'énergies

Les actions du programme représentent 102,7 GWh par an d'économies d'énergie estimées, soit 513,6 GWh sur l'ensemble du programme, liées au report modal de la voiture vers le vélo rendu possible par les actions d'Alvéole Plus. Ce chiffre annuel équivaut à la consommation électrique d'environ 46 000 personnes, soit la population d'une ville comme Carcassonne.

La formation à la mobilité : un potentiel sous-exploité

Avec 442 personnes formées, le volet formation n'a pas atteint la montée en puissance espérée. Le service ne concernait que deux cibles sur six (habitat social et enseignement secondaire), et était initialement conditionné à la réalisation préalable du projet de stationnement, ce qui a retardé le déclenchement de nombreuses sessions.



Les retours des bénéficiaires sur le programme Alvéole Plus

(enquête de fin de programme, près de 400 répondant-es)

90 %

déclarent que le financement a joué un rôle déterminant dans la réalisation de leur projet.

91 %

se déclarent satisfait-es de l'accompagnement global du programme.

79 %

jugent le programme facile à comprendre.

84 %

sont intéressé-es par de futurs financements pour des actions vélo.

Conclusion et perspectives

Au-delà des chiffres : ce qu'Alvéole Plus a transformé

Le vélo est devenu un sujet légitime d'investissement

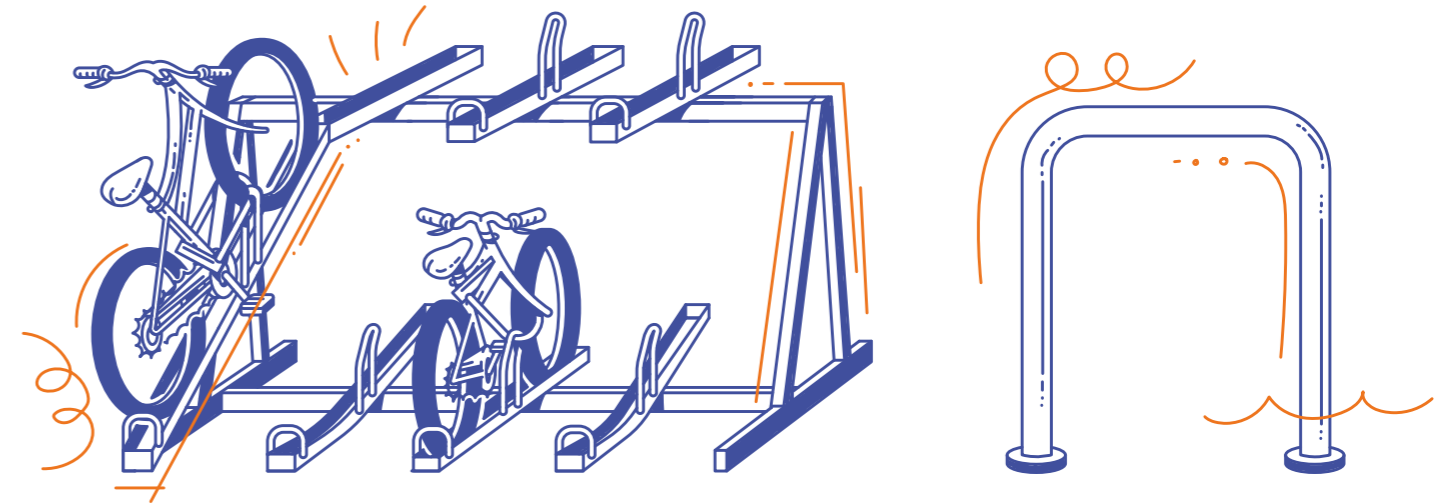
Avant Alvéole, le stationnement vélo relevait souvent de l'initiative individuelle ou du bricolage : vélos entreposés sur les balcons, enchaînés aux grilles des écoles... Le programme a contribué à faire sortir le vélo de ce registre informel pour l'inscrire dans une logique d'investissement structuré et de politique publique assumée.

Le cofinancement n'a pas seulement agi comme levier budgétaire, mais aussi comme argument politique et comme accélérateur de dynamiques locales.

45 à 50 %

des bénéficiaires indiquent que le projet financé par Alvéole Plus a contribué à enclencher ou à renforcer une démarche plus large en faveur du vélo au sein de leur structure ou de leur territoire.

Source : enquête bénéficiaires Alvéole Plus



Une montée en qualité généralisée

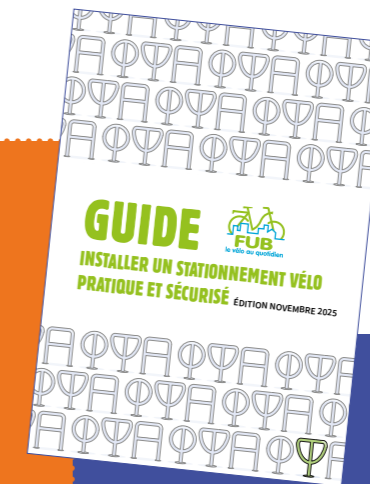
En neuf ans, les programmes Alvéole ont contribué à élever les standards de qualité de l'ensemble de la chaîne. Le guide pour installer un stationnement vélo en est devenu l'outil central, ses critères faisant aujourd'hui référence bien au-delà du seul périmètre du programme.

Cette exigence s'est diffusée à tous les niveaux. Côté fournisseurs, le référencement sur la plateforme a imposé une mise en conformité avec le cahier des charges, tirant vers le haut l'offre disponible sur le marché. Côté bénéficiaires, le guide et l'accompagnement des conseiller·ères ont permis à des structures sans expertise préalable (petites communes, copropriétés, établissements scolaires) de faire des choix éclairés en matière de dimensionnement, d'emplacement et de type d'équipement.



Le guide du stationnement est devenu une référence nationale. Des fournisseurs, des conseiller·ères, des mairies, des constructeurs de bâtiments se tournent vers nous pour savoir comment procéder pour réaliser des stationnements vélo de qualité.

Pierre de Cérou, responsable des partenariats et des comités miroirs



81 % des bénéficiaires interrogés jugent les outils et ressources du programme utiles, et les guides techniques sont identifiés comme la contribution la plus précieuse du dispositif.

Source : enquête bénéficiaires Alvéole Plus

La structuration d'un écosystème professionnel

Le nombre de fournisseurs référencés raconte à lui seul cette évolution : 18 entreprises sur Alvéole 1, 60 sur Alvéole 2, **230 sur Alvéole Plus**.

De grandes entreprises du mobilier urbain diversifient leur catalogue, tandis que de nombreuses micro-entreprises se créent autour de solutions innovantes.

Alvéole Plus a également fait émerger une nouvelle profession : celle de conseiller-ère en stationnement vélo. Certain-es professionnelles ont même lancé leur activité grâce à l'opportunité représentée par le programme.

Régulièrement, des fournisseurs nous contactaient pour nous demander ce qu'on pensait des équipements qu'ils étaient en train de prototyper, si cela répondait aux besoins des usagers et usagers et à notre cahier des charges.

Alanne Maison,
chargée de mission
expertise - stationnement
vélo à la FUB

Des transformations concrètes dans le quotidien des usager-ères

L'impact le plus directement perceptible porte sur les conditions matérielles d'usage du vélo au quotidien. Environ 60 à 65 % des bénéficiaires rapportent une amélioration immédiate en matière de sécurité contre le vol et les intempéries, de désencombrement des espaces et de praticité au quotidien.

Chaque projet de stationnement financé a également généré des données géolocalisées et standardisées, publiées en open data et destinées à alimenter la Base nationale du stationnement cyclable (BNSC). Alvéole Plus est ainsi l'un des premiers contributeurs à grande échelle de cette base, posant les jalons d'une cartographie nationale du stationnement vélo.

64 % des usager-ères se déclarent satisfait-es de leur stationnement. Le premier irritant identifié est le manque d'espace.

Les retours des usager-ères :
les résultats de l'enquête QR code
(750 réponses)

L'héritage d'Alvéole Plus

Un guide national de référence

pour installer un stationnement vélo de qualité, régulièrement mis à jour et consulté bien au-delà du périmètre du programme

Un réseau de 71 conseiller-ères

spécialisé-es en stationnement vélo, compétence née avec le programme

230 fournisseurs référencés

contre 18 au lancement du premier programme Alvéole en 2017

Des données géolocalisées

alimentant la Base nationale du stationnement cyclable en open data

Une expertise reconnue

de la FUB sur le stationnement vélo, mobilisable pour de futurs programmes

Perspectives : quel avenir pour le stationnement vélo ?

Un besoin qui demeure massif

Le programme Alvéole Plus s'est achevé le 31 mars 2026. Mais le besoin de stationnement vélo de qualité ne s'arrête pas avec le programme. L'enquête de fin de programme le confirme sans ambiguïté : 84 % des bénéficiaires se déclarent intéressé-es par de nouveaux financements.

Par ailleurs, le parc existant (bâtiments anciens, copropriétés, établissements scolaires, gares) reste très largement sous-équipé. Et la réglementation sur le stationnement vélo dans les constructions neuves, bien qu'inscrite dans le droit français, ne s'accompagne pas encore de critères de qualité suffisants : **les installations réalisées ne répondent souvent pas aux exigences d'un usage quotidien** (accessibilité, sécurisation, dimensionnement). Le programme Alvéole Plus a démontré qu'un travail d'accompagnement, de prescription et de diffusion des bonnes pratiques est indispensable pour combler cet écart.

Le stationnement vélo de qualité : un acquis à pérenniser

La part modale du vélo dans les déplacements quotidiens a doublé en France entre 2015 et 2023, passant de 2 % à 4 %. L'objectif national de 9 %, fixé par le Plan Vélo, reste à atteindre. **Le stationnement vélo sécurisé en est un maillon indispensable : sans lieu sûr où garer son vélo, pas de développement durable de la pratique.**

S'il fallait retenir un enseignement d'Alvéole Plus, ce serait celui-ci : quand on donne aux acteurs de terrain les moyens de bien équiper leur territoire en stationnement vélo, ils s'en saisissent massivement. C'est peut-être là l'héritage le plus précieux d'Alvéole Plus : avoir démontré, à grande échelle, que **le stationnement vélo de qualité est à la fois nécessaire, possible et souhaité.**

La sixième période des Certificats d'Économies d'Énergie s'est ouverte en 2026. La question de la continuité des programmes d'accompagnement au développement de l'usage du vélo au quotidien y sera posée. Les programmes CEE portés par la FUB, dont Alvéole Plus fait partie, ont montré qu'ils constituaient un levier efficace et éprouvé. L'enjeu est désormais de capitaliser sur les acquis, de tirer les enseignements des limites identifiées et de poursuivre la dynamique engagée.



Les programmes CEE vélo portés par la FUB

Alvéole Plus s'inscrit dans un ensemble de programmes CEE portés par la FUB pour accompagner le développement de l'usage du vélo au quotidien : Alvéole Plus (stationnement vélo), Génération Vélo (apprentissage du vélo par les enfants), Objectif Employeur Pro-Vélo (accompagnement des employeurs), ColisActiv' (cyclologistique), ADMA (formations autour des mobilités actives) et Vélo-Égaux (apprentissage de la mobilité à vélo pour les personnes en situation de précarité). Au total, 59 % des communes françaises ont déjà bénéficié d'un programme porté par la FUB.



Programme financé dans le cadre du dispositif CEE
par les obligés signataires de la convention.

Porteur du programme :

Fédération française des Usagères et Usagers de la Bicyclette (FUB)

12 rue Finkmatt — 67000 Strasbourg

Antenne : 174 quai de Jemmapes — 75010 Paris

www.fub.fr

